

N°2025/08

DEPARTEMENT
DU
PAS-DE-CALAIS

COMMUNE
D'
AUXI-LE-CHATEAU

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 20/01/2025

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Présents ou représentés : 18

Date de la Convocation : 15/01/2025

OBJET : CONVENTION AILES 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt janvier à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune d'Auxi le Château dûment convoqué, s'est réuni en sa session ordinaire, en salle du Conseil, sous la présidence de M. Henri DEJONGHE, Maire.

PRESENTS :

Henri DEJONGHE – Bernard FINKE – Marie-José LEVE-HOCHART – Marie-José DUFOSSE-FRASER – Odile RETOT-FABRE – Michel DUVAL – Jean-Michel VIMEUX – Chantal PONCHEL – Régis BRUNELLE – Sergine BERNARD – Damien DUPONT – Nicolas LIBESSART – Sandrine ROUSSEL – Bernard LACOSTE – Didier COUVILLERS – Aline GUILLY

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES :

Nicoletta FINKE-CAIOLA – Nicolas CAPY

ABSENTS EXCUSES NON REPRESENTES :

Jean-Jacques DEWARUMETZ – Christian GACQUIERE – Estelle LAUTOUR-GACQUIERE – Valérie BOITTEZ – Viviane GILBERT

SECRETAIRE DE SEANCE :

Sandrine ROUSSEL

Monsieur le Maire rappelle que la Commune a développé depuis de nombreuses années une action d'insertion sociale et professionnelle en direction des personnes en difficulté de recherche d'emploi.

Cette action est organisée sous forme de soutien à la mise en place d'action d'insertion pour l'entretien et l'aménagement des espaces publics communaux et l'entretien du paysage. La commune signe une convention annuelle de partenariat précisant notamment les engagements des deux partenaires dans le cadre de cette action.

Ainsi, en 2025, la Commune s'engage à proposer sur son territoire un volume de travaux correspondant à 400 heures de travail d'une équipe de 4 personnes, soit 1 600 heures de travail.

La participation financière de la Commune est identique à celle des années précédentes et s'élève à 24 000,00 €.

Dans ce cadre, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention 2025 entre la Commune et l'Association AILES, porteuse de cette action d'insertion.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que Monsieur Jean-Michel, Conseiller municipal présent, est Président de la structure d'insertion AILES. Aussi, Monsieur VIMEUX quitte la salle et ne participera pas au vote.

Le conseil municipal,

Après avoir entendu Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, Monsieur Jean-Michel VIMEUX n'ayant pas pris part au vote, à l'unanimité (17 pour, 0 contre, 0 abstention) :

- **APPROUVE** les termes de la convention annuelle 2025 présentée par l'association AILES, ci-annexée ;
- **DONNE** délégation à Monsieur le Maire pour signer la convention ainsi que tous actes nécessaires à son suivi ;
- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget primitif 2025.

Fait et délibéré les mois, jours et an susvisés et ont signé sur le registre des procès-verbaux les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME
AUXI LE CHATEAU, le 20/01/2025



Le Maire,

Henri DEJONGHE